



VILLE DE
HOUILLES

VILLE DE HOUILLES DÉCISION DU MAIRE

—
**DIRECTION JEUNESSE, SPORTS, VIE ASSOCIATIVE ET
ENGAGEMENT**

—
Objet :
**Signature d'un avenant à la convention de mise à dis-
position d'équipements municipaux au bénéfice de
l'association SPORTS OLYMPIQUES DE HOUILLES**

La Commune a mis gracieusement à disposition de l'association SPORTS OLYMPIQUES DE HOUILLES les équipements municipaux, annuellement, afin d'y organiser les activités, les compétitions, les entraînements et les stages.

Une convention d'occupation a été signée le 18 novembre 2025.

À l'occasion de l'Assemblée générale de l'association SPORTS OLYMPIQUES DE HOUILLES du 21 novembre 2025, Monsieur Jean-Pierre AUBERTIN a été désigné tant que président, en lieu et place de Monsieur Michel CROUZIER.

Il est décidé de signer un avenant à ladite convention afin d'y apporter cette modification.

Il sera rendu compte de cette décision lors du prochain Conseil Municipal.



VILLE DE HOUILLES

DÉCISION DU MAIRE

VILLE DE
HOUILLES

République Française
Département des Yvelines

Décision du 9 juillet 2026 n° 26/117
DIRECTION JEUNESSE, SPORTS, VIE ASSOCIATIVE ET
ENGAGEMENT

Objet :
**Signature d'un avenant à la convention de mise à dis-
position d'équipements municipaux au bénéfice de
l'association SPORTS OLYMPIQUES DE HOUILLES**

Le Maire de la Ville de Houilles,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22 5° ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment ses articles L. 2111-1 et suivants et l'article L. 2125-1-2 ;

Vu la délibération n°26/010 du Conseil municipal du 29 mars 2026 donnant délégation au Maire pour prendre les décisions énumérées à l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales, et notamment le 5° permettant au Maire de « *décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans* » ;

Vu l'arrêté du Maire n° 26/021 portant délégation de fonction à Monsieur Patrick CADIOU, en qualité de 4^{ème} adjoint délégué au Maire ;

Vu la signature d'une convention de mise à disposition des équipements municipaux le 18 novembre 2025 entre la ville de Houilles et l'association SPORTS OLYMPIQUES DE HOUILLES ;

Considérant la désignation de Monsieur Jean-Pierre AUBERTIN en tant que président de l'association, en lieu et place de Monsieur Michel CROUZIER ;

Considérant qu'il y a lieu de rapporter ce changement de présidence par la voie d'un avenant ;

Considérant que les autres dispositions de la convention demeurent inchangées ;

DÉCIDE :

Article 1^{er} : **DE CONCLURE ET DE SIGNER** l'avenant N° 1 à la convention d'occupation entre la ville de Houilles et l'association SPORTS OLYMPIQUES DE HOUILLES.

Article 2 : **DE PRECISER** que cet avenant intègre la modification suivante : Monsieur Jean-Pierre AUBERTIN a été désigné tant que président, en lieu et place de Monsieur Michel CROZIER.

Article 3 : **AUTORISE** M. Patrick CADIOU, en qualité de 4^{ème} adjoint au Maire, délégué aux Sports et Patrimoine bâti, pourra signer l'avenant.

Article 4 : **Ampliation** de la présente décision sera transmise à Madame la Sous-préfète de l'arrondissement de Saint-Germain-en-Laye.

Article 5 : Monsieur le Directeur Général des services et Madame la Trésorière principale de Houilles, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Ville de Houilles

Les formalités de l'article L2131-1
du CGCT ont été accomplies pour
le présent acte.

AR. délivré le : 15/07/2026

Publication effectuée le : 15/07/2026

Exécutoire ce jour : 15/07/2026



Le Maire,

Romain BERTRAND